

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/08/2024 - 43058 - 2010 B 07143 - 527 737 548 - A&R ALVES

Désignation de l'entreprise		ARALVES										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		54 AVENUE LOUIS ROCHE										92230 GENNEVILLIERS					
SIRET		5 2 7 7 3 7 5 4 8 0 0 0 3 4															
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 8											
												Exercice N clos le					
												31 12 2023					
												Brut		Amortissements, provisions		Net	
												1		2		3	
Capital souscrit non appelé												TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *										AB		AC			
		Frais de développement *										CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires										AF		AG			
		Fonds commercial (1)										AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles										AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains										AN		AO			
		Constructions										AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR	56 824	AS	44 074	12 751	
		Autres immobilisations corporelles										AT	51 885	AU	46 109	5 776	
		Immobilisations en cours										AV		AW			
		Avances et acomptes										AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS		CT			
		Autres participations										CU		CV			
		Créances rattachées à des participations										BB		BC			
		Autres titres immobilisés										BD		BE			
		Prêts										BF		BG			
		Autres immobilisations financières *										BH	7 451	BI		7 451	
TOTAL (III)												BJ	116 161	BK	90 183	25 978	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements										BL	21 554	BM		21 554	
		En cours de production de biens										BN		BO			
		En cours de production de services										BP	11 424	BQ		11 424	
		Produits intermédiaires et finis										BR		BS			
		Marchandises										BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes										BV	152	BW		152	
		Clients et comptes rattachés (3) *										BX	60 409	BY		60 409	
		Autres créances (3)										BZ	40 419	CA		40 419	
		Capital souscrit et appelé, non versé										CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)										CD	2 015	CE		2 015
Disponibilités										CF	378 999	CG		378 999			
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *										CH	8 350	CI		8 350		
	TOTAL (III)										CJ	523 322	CK		523 322		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)										CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)										CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)												CO	639 483	1A	90 183	549 300	
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes										CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR		
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :										Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

②

BILAN – PASSIF avant répartition

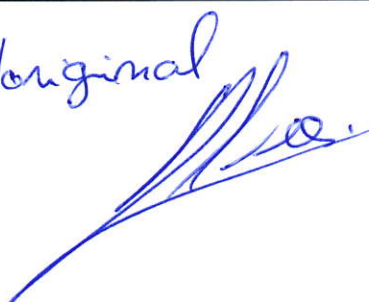
DGFiP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ARALVES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5.000.)			DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	1 444
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	556
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
					98 553
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	154 618
Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	260 171	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	166 574
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	19 424
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	58 047
	Dettes fiscales et sociales			DY	21 463
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	23 621
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	289 129	
Écart de conversion passif *			ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	549 300	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	199 465
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	12 457

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié conforme à l'original



A&R ALVES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 euros
Siège Social : 54 avenue Louis Roche 92230 Gennevilliers
RCS de Nanterre 527 737 548

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 8 AOÛT 2024

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes rectifiés de l'exercice 2023 et quitus au gérant

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion suivie de celle du rapport spécial, et après avoir examiné les comptes annuels rectifiés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Associée unique approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels rectifiés tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître **un bénéfice de 154.618€**.

En conséquence, l'Associée unique donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Associée unique approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts, qui s'élèvent à 9.348 €.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice 2023

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à **154.618 €** comme suit :

Autres réserves	154.618 €
Distribution aux associés	0 €

Le compte « Autres réserves » passerait alors de 98.553 € à 253.171 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 260.171 €, supérieurs à la moitié du montant du capital social.

TROISIEME DECISION

Distribution des dividendes sur les 3 exercices précédents

L'Associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividendes n'ont été distribués au cours des trois précédents exercices.



QUATRIEME DECISION
Approbation des conventions réglementées

L'Associée unique après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L.223-19 du Code de commerce, prend acte que ce rapport mentionne l'existence de deux nouvelles conventions réglementées.

[....]

SIXIEME DECISION
Pouvoirs pour formalités

L'Associée unique décide que toutes les formalités requises par la loi qui seront les suites ou les conséquences des résolutions qui précèdent, seront faites sous la diligence et la responsabilité de la gérance qui pourra se substituer tout mandataire de son choix.

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal constatant ces délibérations en vue de toute formalité pouvant être effectuée par une personne autre que l'un de ses éventuels cogérants ou son mandataire spécial.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique.

L'Associé unique
La société R2A
Représentée par Monsieur André DE
SOUSA ALVES

